

**Rapport sur la situation en matière
de développement durable du
Conseil Général du Bas-Rhin en 2013**

Rapport n° CG/2014/16

Service Chef de file :

Pôle développement des territoires

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le rapport sur la situation en matière de développement durable 2013 - au titre de l'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 -et le rapport d'avancement de l'Agenda 21 départemental sont cette année associés dans un seul document, proposé en annexe.

Les priorités 2014 au titre de l'Agenda 21 et les nouveaux projets proposés répondent directement aux défis relevés lors de la démarche prospective Territoires 2030.

Ce rapport fait également le point sur les changements de pratiques et d'organisation au sein de notre collectivité qui favorisent la mise en œuvre du développement durable : la territorialisation se poursuit, la transversalité se développe, et la démarche Agenda 21 essaime.

Trois ans après l'adoption du 2e Agenda 21, il est temps de prévoir une évaluation stratégique du projet et de proposer de nouvelles perspectives pour la mise en œuvre du développement durable sur le territoire du Bas-Rhin.

A. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

La transition écologique impose un revirement du projet général de notre société. Il ne s'agit pas tant de changer nos politiques environnementales, que de penser autrement l'économie de notre territoire, pour réussir sa mutation économique et sociale.

Faire mieux avec moins, réévaluer ensemble ce que sont nos vraies richesses, concilier activités humaines et environnement.

L'ambition du développement durable est ainsi de viser cinq finalités complémentaires, sans que l'une n'ait de priorité sur l'autre :

- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (*c'est-à-dire qui respectent l'homme et les ressources naturelles*),
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

De plus, la démarche repose sur cinq éléments de méthode :

- le pilotage,
- la transversalité,
- la participation,
- l'évaluation,
- une stratégie d'amélioration continue.

C'est la mobilisation de l'ensemble de ces pratiques pour viser l'ensemble de ces finalités qui fait la spécificité d'un projet territorial de développement durable.

Ce projet territorial se traduit en premier lieu par la mise en œuvre d'un Agenda 21 mais orienté, au-delà de cet Agenda 21, l'ensemble des politiques de la collectivité.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé cette année de regrouper en un seul document le rapport annuel de suivi de l'Agenda 21 – 1^{er} outil au service du développement durable de notre collectivité- et le rapport développement durable. Ce document est présenté en annexe.

B. CONCILIER ACTIVITÉS HUMAINES ET ENVIRONNEMENT : L'AGENDA 21 RELÈVE LES DÉFIS

1. Zoom sur l'avancement des projets prioritaires pour 2014

Les projets inscrits à l'Agenda 21 du Bas-Rhin répondent directement aux défis relevés lors de la démarche prospective Territoire 2030, menée en concertation avec nos partenaires locaux. Les projets proposés comme prioritaires pour 2014 au titre de l'Agenda 21 et leur avancement depuis début 2013 sont détaillés ci-après.

Les tableaux de bord de suivi de l'Agenda 21 présentés en annexe détaillent l'avancement de tous les projets inscrits à l'Agenda 21 en 2013, ainsi que les indicateurs en matière d'exemplarité.

● **Construire et partager une vision des territoires qui composent le Bas-Rhin**

2013 a notamment été mise à profit pour élaborer les portraits de territoire, dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Durable des Territoires. Ces portraits précisent atouts et faiblesses du territoire ainsi que la vision d'avenir du Département (*par exemple les projets structurants à soutenir*). L'objectif est de partager cette vision dans le cadre des démarches de construction des contrats de territoire et dans l'ingénierie d'accompagnement des communes et EPCI.

En fin d'année, il a été décidé de réaliser les portraits de territoire à l'échelle des nouveaux cantons plutôt que des Maisons du Conseil Général, comme c'était initialement prévu. Le travail est fait pour le nord du Département et sera complété en 2014 sur tous les autres cantons, en lien avec les Équipes d'Animation des Territoires et les Conseillers Généraux.

● **Optimiser l'usage du foncier et mieux partager cet espace précieux**

Fin 2013, un séminaire de partage a rassemblé les élus des territoires traversés ou impactés par l'arrivée du TSPO. L'ADEUS a présenté un diagnostic sur l'accessibilité au TSPO et sur les enjeux liés à son arrivée en matière d'aménagement et de développement. Les questions se sont centrées davantage sur les sujets d'aménagement et d'urbanisme que sur ceux du transport, ce qui montre l'intérêt de la démarche proposée.

Des ateliers locaux se déroulent en 2014 pour permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les enjeux et de définir des actions à mener. Le travail a démarré avec la commune de Marlenheim sur la question du foncier. Un séminaire sera organisé fin 2014, afin de proposer une « boîte à outils » aux territoires, à partir des résultats des ateliers.

● **Soutenir une agriculture de proximité, pour une alimentation de qualité**

Une expérimentation est menée dans 7 collèges du secteur d'Obernai (*Obernai Europe et Freppel, Heiligenstein, Rosheim, Barr, Mutzig, Duttlenheim*), pour développer le recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collèges. Le travail s'effectue en collaboration avec la Maison de la Nature et du Ried, qui assure accompagnement et formation complémentaire des cuisiniers des collèges.

La mise en place du bio local depuis la rentrée à hauteur de 20 % se passe bien : les chefs de cuisine adhèrent à la démarche et se retrouvent entre eux pour échanger.

Suite à cette expérimentation, la généralisation à l'ensemble des collèges sera envisagée.

La réussite de ce projet nécessite toutefois une restructuration de la filière agricole locale. Cet objectif est travaillé dans le cadre de notre convention avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

- **Une société plus engagée et plus solidaire : développer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Ce projet est en phase exploratoire depuis la création de la Mission ESS à l'automne 2013. Un travail est en cours pour formaliser en 2014-2015 un plan d'actions coordonné entre les différents services concernés au sein du Conseil Général, en lien avec les acteurs de l'ESS.

Les objectifs sont de développer une dynamique de projets sur les territoires entre communes/EPCI et acteurs locaux de l'ESS, d'accompagner les collectivités locales dans ce champ d'action et développer de nouveaux partenariats avec les fondations et entreprises, pour financer des projets innovants.

- **Être exemplaire dans nos pratiques**

La majorité des projets en matière d'exemplarité sont désormais devenus des activités récurrentes, ou en voie de généralisation : c'est le cas du travail mené pour améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans nos bâtiments et dans les collèges, de notre plan de déplacement, du recours aux clauses d'insertion dans nos marchés, et bientôt de la démarche zéro-pesticide.

En 2013, la démarche stop-déchets, déjà bien engagée dans les collèges, s'est renforcée sur le volet « déchets des routes ». L'inventaire qualitatif et quantitatif des déchets routiers produits par les unités en charge de l'entretien routier a été mis à jour. Le recensement des filières d'élimination existantes par UTAT est en cours, avec qualification, impact financier et ciblage sur les déchets problématiques : une des questions est de savoir dans quelle mesure certains déchets (*balayage, curage de fossés ou de bassin de rétention*) sont ou non pollués. L'objectif est ensuite de définir les meilleures stratégies d'élimination.

Les réflexions en cours vont permettre de formaliser et développer l'engagement de prendre en compte le développement durable dans le plan départemental de la lecture publique, prévu à l'Agenda 21 de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin. Le travail exploratoire s'effectue selon plusieurs axes : développer l'exemplarité, favoriser l'engagement au travers du bénévolat, la politique documentaire et les pratiques innovantes. Le plan d'actions sera construit en lien avec le réseau des bibliothèques du Bas-Rhin.

2. La gouvernance de l'Agenda 21 évolue

En juin 2011, l'Agenda 21 départemental a été renouvelé en se focalisant :

- sur les projets qui permettent de développer l'exemplarité de la collectivité,
- et sur un nombre restreint de projets-pilotes choisis pour être menés de façon exemplaire, afin de formaliser des méthodes de travail et de faire diffuser progressivement les pratiques durables dans l'ensemble des actions départementales.

Le travail est mené de manière transversale, sous l'égide du Comité de Pilotage Agenda 21 qui associe les vice-présidents de pôles et les directeurs généraux adjoints du Conseil Général.

Cette année, la collectivité a souhaité intégrer davantage l'Agenda 21 dans l'élaboration des objectifs 2014, afin d'assurer une cohérence dans la priorisation de nos actions, qu'elles relèvent des feuilles de route des politiques publiques, des objectifs de mobilisation de la direction générale ou de l'Agenda 21.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que le rapport développement durable soit présenté lors de la première séance plénière de l'année suivante, afin de s'intégrer au mieux dans le calendrier d'élaboration des priorités annuelles.

3. Les nouveaux projets proposés pour 2014

Les nouveaux projets proposés pour être inscrits à l'Agenda 21 en 2014 s'inscrivent directement dans les objectifs politiques de notre collectivité et viennent compléter les projets déjà en cours.

Un espace précieux et mieux partagé

Au-delà d'une politique globale, le Département a un rôle opérationnel à jouer dans le domaine du foncier, notamment via les services apportés en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'appui au territoire sur les mesures compensatoires, ou sur la question de la reconversion des friches. Dans le cadre de la réforme territoriale en cours, il est donc proposé de se positionner comme chef de file opérationnel de la stratégie foncière (*hors CUS*).

Parallèlement, il importe de densifier le bâti pour économiser l'espace, par exemple en agrandissant les bâtiments existants, ou en construisant de nouveaux bâtiments sur les parcelles. L'exercice a été fait à Herrlisheim. Une démarche plus globale de densification qualitative du bâti est à l'étude.

Une nature préservée qui profite à tous

Le Conseil Général est propriétaire d'environ 2300 ouvrages d'art sur des cours d'eau. La collectivité se doit d'assurer la continuité écologique des cours d'eau au niveau de ces ouvrages d'art, pour permettre par exemple aux organismes aquatiques de remonter les rivières pendant leur cycle naturel, et aux sédiments de s'écouler d'amont en aval. Il est proposé en 2014 de diagnostiquer les ouvrages d'art du Conseil Général situés sur des cours d'eau classés en Liste 2 au titre du L2014-17 du code de l'environnement (*environ 300 ouvrages*), pour proposer ensuite des aménagements et mettre en œuvre des travaux permettant d'assurer le bon état écologique des cours d'eau.

Pour aller plus loin que ce qui est fait actuellement dans le cadre des vergers solidaires, et pour inciter les acteurs locaux à s'emparer de la démarche et à la faire vivre au-delà des 4 ans d'accompagnement prévu par le dispositif, il est proposé d'améliorer la dimension sociale de notre politique verger, notamment en favorisant un lien entre la fédération des producteurs de fruits et les épiceries sociales.

Des réponses locales aux défis de l'énergie

Le Conseil Général dispose de compétences opérationnelles qui lui permettent de jouer un rôle sur le thème de l'énergie, tant en matière d'habitat, d'aménagement, de transport, de géothermie, d'anticipation des conséquences de la fermeture de Fessenheim, ou d'accompagnement des ménages les plus modestes, touchés par la hausse des tarifs énergétiques dans un contexte économique et social difficile.

Le Plan Climat Énergie Territorial du Bas-Rhin, adopté en juin 2013, comporte déjà de nombreux engagements dans ce domaine. Il convient en 2014 de définir et mettre en œuvre le dispositif de suivi du PCET, pour s'assurer de la mise en œuvre des actions programmées, en lien avec les services répartis dans tous les pôles du Département. Le PCET devra être réactualisé au plus tard en 2018 (*au moins tous les 5 ans*), et le bilan carbone en 2015 (*tous les 3 ans*).

Par ailleurs, il est proposé d'examiner en 2014 un positionnement de chef de file du Département sur l'énergie. Il importe de définir en effet le rôle que nous voulons jouer aux côtés de nos partenaires, pour être en mesure d'apporter des réponses concrètes aux maires dans le cadre de leurs projets d'aménagement des territoires.

Il est également proposé de promouvoir la géothermie profonde dans le développement économique pour créer une nouvelle filière d'énergie dans le Bas-Rhin, qui permettrait aux entreprises de se développer grâce à des coûts énergétiques moindres et en leur offrant une meilleure visibilité face aux risques de dépendance et de pénurie énergétiques à venir.

Enfin, au plus près des citoyens Bas-Rhinois, des actions collectives de sensibilisation aux économies d'énergie sont déjà menées par les travailleurs sociaux départementaux. En complément, il est proposé d'accompagner les habitants qui entrent dans un logement social BBC (*bâtiment basse consommation*), pour leur permettre de tirer profit des économies d'énergie réalisables et pour réduire la dégradation du matériel par méconnaissance. Ce projet se déploie pour l'instant sur le territoire d'Haguenau et combine des actions qui participent aussi au renforcement du lien social : pendaison de crémaillère, ateliers de lecture de factures d'électricité, fête des voisins...

Des services attractifs pour les habitants et les entreprises

Les 2,2 M€ investis en 2013 au Tournant du Rhin ont permis de réaliser la majorité des travaux prévus. L'objectif est désormais de construire l'animation autour du Tournant du Rhin, prioritairement envers les collégiens, en lien avec le Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement Buissière et les associations locales. Les investissements récents sur le site des 7 écluses, permettent de réaliser des animations sur site, puis du sentier d'interprétation.

Par ailleurs, la remise à plat des conventions avec les Plates-formes Départementales d'Activités, prévue en 2014, est l'occasion de faire le point sur l'impact de la charte Développement Durable adoptée dans le cadre de l'Agenda 21, et sur sa mise en œuvre au sein des plates-formes. Cette charte a-t-elle permis des changements de pratiques et lesquels ? Des aménagements ou enrichissements sont-ils souhaitables pour rendre les PFDA encore plus attractives pour les entreprises ?

Une collectivité exemplaire

Enfin, en matière d'exemplarité, deux projets viennent renforcer les actions déjà menées dans le cadre de l'Agenda 21.

La Direction des Systèmes d'Information souhaite mettre en place une infrastructure virtuelle de poste de travail informatique pour rationaliser les équipements informatiques par agent. Plusieurs profils seront définis en fonction des besoins des agents.

Parallèlement, de nouvelles solutions sont à l'étude afin de faciliter l'emploi de la visioconférence et des outils associés, de manière à étendre l'usage de la visioconférence au plus grand nombre d'agents.

C. LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET D'ORGANISATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

La mise en œuvre du développement durable n'est pas la simple addition des composantes économiques, sociales, culturelles et écologiques. Il s'agit de concilier et combiner ces composantes pour apporter des réponses nouvelles, pertinentes dans la durée.

C'est la raison pour laquelle les éléments de démarche - pilotage, transversalité, participation, évaluation, amélioration continue - sont si importants.

1. La territorialisation se poursuit, pour plus de proximité et de transversalité

En 2013, notre collectivité a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie territoriale.

Il s'agit de passer d'une approche sectorielle des politiques départementales à une approche plus transversale, pour proposer des réponses complètes croisant l'emploi, le logement, la mobilité, le cadre de vie, la santé et l'autonomie des personnes. Ces réponses, imaginées localement en concertation avec nos partenaires locaux, tiennent ainsi compte des singularités de chacun des territoires qui composent le Bas-Rhin.

La démarche de territorialisation comporte trois piliers :

La territorialisation des politiques publiques

Un cadre général est défini à l'échelle du département par l'Assemblée départementale, garante de la cohérence et de l'équité sur l'ensemble du département. La mise en œuvre des politiques publiques peut ensuite donner lieu à des applications différenciées selon les territoires, pour prendre en compte des spécificités locales et apporter des réponses mieux adaptées aux besoins.

A titre d'exemple, des objectifs de mise sur le marché de logements sont définis à l'échelle du département. Les moyens pour atteindre ces objectifs sont ensuite du ressort de chaque territoire : l'accent sera mis dans certains territoires sur la rénovation de logements anciens et, dans d'autres, sur la construction de logements neufs.

La gouvernance de la politique territoriale

Les élus se sont organisés pour travailler dans la proximité en créant des commissions territoriales, qui regroupent les conseillers généraux d'un même territoire. Elles participent à la construction et au suivi des politiques départementales.

Les conférences territoriales offrent quant à elle un lieu d'information et d'échange à tous les élus d'un territoire : conseillers généraux, maires et présidents de communautés de communes.

La territorialisation de l'organisation administrative.

Aujourd'hui, deux tiers des effectifs sont localisés dans les territoires et de nombreuses missions sont ainsi mises en œuvre au plus près des besoins.

2. La transversalité se développe avec le numérique

La transversalité se développe également au niveau central, illustrée cette année dans le rapport développement durable par la stratégie en matière de développement du numérique. Les avancées se déclinent en interne, dans les services rendus aux usagers et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En interne, le nouveau Datacenter a divisé par 2 la consommation d'énergie et le nombre d'imprimantes a été fortement réduit, grâce à la mise en place de copieurs multifonctions.

Vis-à-vis des usagers, de nombreux outils et services sur Internet simplifient les échanges : portail e-services pour les demandes de subvention et les inscriptions aux lignes de transport scolaire départementales ; guichet unique d'accès aux marchés publics pour les entreprises ; mise à disposition gratuite de l'état civil sous forme numérisée ; offre dématérialisée de cinéma sur des territoires de plus en plus nombreux par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départemental du Bas-Rhin...

Les applications mobiles se multiplient également : le Bas-Rhin à vélo, Pass-Age, Réseau 67...

La démarche « Innovation pour l'autonomie », enfin, explore les bénéfices de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), afin de favoriser l'autonomie à domicile des personnes âgées.

Il s'agit à la fois de faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie et de favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « autonomie à domicile ».

3. La démarche Agenda 21 essaime

Parmi les objectifs que s'est fixés le Conseil Général dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, figure celui de favoriser l'essaimage de la démarche, tant au sein de ses propres établissements qu'auprès de ses partenaires.

Cet essaimage se concrétise par l'émergence d'autres Agendas 21 locaux dans le Bas-Rhin, qui tous travaillent en réseau pour initier des projets innovants et partager leurs expériences et bonnes pratiques.

● **L'Agenda 21 du Château du Haut Kœnigsbourg**

Le château du Haut-Kœnigsbourg, premier site payant en Alsace, a adopté en janvier 2013 son premier Agenda 21 dans le cadre de la démarche KPDP -Kœnigsbourg Pour un Développement Partagé.

L'Agenda 21 est construit autour de 3 enjeux :

- Des valeurs partagées : développer l'exemplarité.
- Des missions fondamentales : préserver et valoriser le patrimoine, favoriser la transmission de savoirs.
- Une démarche participative : mobiliser et former les acteurs, concerter et évaluer.

Ces enjeux se déclinent en 34 projets, concrets et réalisables, inscrits dans l'Agenda 21 de 2013-2014 : accessibilité, tri des déchets, protection de la biodiversité, valorisation des collections et du jardin médiéval sont en cours de mise en œuvre.

● **L'Agenda 21 du Vaisseau**

Le développement durable est une valeur essentielle du Vaisseau, centre de découverte des sciences et des techniques destiné aux jeunes Bas-rhinois mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin. Le Vaisseau a adopté son propre Agenda 21 en 2007, qu'il met à jour chaque année, avec pour objectif d'inscrire progressivement l'ensemble des projets et des pratiques professionnelles dans une logique de développement durable et responsable.

L'édition 2013 a poursuivi le travail autour des 3 grands enjeux –exemplarité, transmission des savoirs, gouvernance- et permis de mettre en œuvre un programme d'actions concrètes et évaluables pour répondre aux 11 objectifs stratégiques .

En matière d'éducation au développement durable, le Vaisseau et la Direction des collèges et de l'éducation ont mis en œuvre un atelier « Quartier 21 » en itinérance sur les territoires.

Une collaboration Vaisseau - Service Eau Assainissement Déchets est en cours pour des ateliers collège « Zéro pesticides » et « Prévention de déchets ».

Le Vaisseau et le château du Haut-Kœnigsbourg collaborent également pour la mise en valeur de leurs jardins et de leur entretien éco-responsable (*confection de panneau de sensibilisation, échange de projets pour la biodiversité...*).

L'objectif fixé pour 2014-2015 est d'évoluer vers un Agenda 21 de 2ème génération.

● **Les Agendas 21 de collèges**

Un Agenda 21 d'établissement est une démarche volontaire. Il n'y a pas de modèle unique : chaque collège crée son propre projet selon ses caractéristiques, ses priorités, ses besoins, ses envies et selon les moyens dont il dispose.

Depuis 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin fournit une assistance sous trois formes :

- un guide qui propose une démarche, des retours d'expériences et des outils ;
- une assistance à la mise en œuvre de l'Agenda 21, assurée par l'association ECO-Conseil ;
- une aide financière pour l'intervention d'associations locales.

21 collèges bas-rhinois sont accompagnés ou ont bénéficié d'un accompagnement du Conseil Général du Bas-Rhin (*voir annexe page 20*).

Ces collèges sont les premiers sollicités et sont souvent volontaires pour tester de nouvelles démarches proposées dans le cadre de l'A21 départemental : économies d'énergie, zéro-pesticide ou stop-déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, implication des élèves lors des restructurations...

Le travail s'effectue en lien avec le Rectorat (*dispositifs permettant aux collèges de monter des actions, appui pédagogique à l'Agenda 21*) et avec la DREAL, qui en 2013 a financé des projets concrets mis en œuvre dans le cadre des Agendas 21 de collèges.

● Les Agendas 21 locaux

Quelques collectivités bas-rhinoises se sont engagées dans des A21 locaux ou des démarches territoriales de développement durable. Parmi elles figurent notamment les collectivités suivantes (*liste non exhaustive*) :

- La Ville de Haguenau a été la première commune alsacienne à obtenir la reconnaissance « Agenda 21 local France » en février 2011. La mise en œuvre des 94 actions opérationnelles regroupées en 18 actions cadres est prévue sur 3 ans.
- La Ville de Bischheim s'est engagée en 2010 et a adopté son Agenda 21 en juillet 2012. Elle a été labellisée Agenda 21 local France début 2014. L'Agenda 21 comprend une centaine d'actions répondant à 10 objectifs stratégiques.
- La Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn est engagée depuis 2009 dans la réalisation d'un plan de développement durable. Ce document stratégique a été approuvé par le Conseil communautaire en avril 2013, avec 50 projets prioritaires.
- La Communauté de communes du Pays de Ste Odile a lancé un projet territorial de développement durable le 1er juillet 2010. Le diagnostic est réalisé. Il a été partagé avec les acteurs socio-professionnels du territoire et un blog permet d'échanger avec la population.

Depuis mars 2012, le Conseil Général accompagne les collectivités qui s'engagent dans une démarche de développement durable ou un Agenda 21 :

- Une liste de discussion, des réunions et des ateliers permettent les échanges de pratiques.
- Des outils méthodologiques adaptés aux petites collectivités sont proposés sur le site web.
- Le Conseil Général met à disposition les données issus des observatoires départementaux dans tous les domaines (*ex : social, environnement, emploi, trafic routier, tourisme...*).
- Enfin, un document présente les accompagnements et expertises techniques disponibles au Conseil Général dans les différents thèmes du développement durable (*coordonnées fournies pour un accès direct*).

Le prochain atelier organisé dans le cadre du Réseau des Acteurs des Territoires aura lieu le 10 juin 2014 et portera sur le thème « Action sociale et développement durable ».

D. RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE « AGENDA 21 LOCAL FRANCE » : METTRE EN VALEUR L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE

En 2010, l'Agenda 21 du Bas-Rhin a obtenu la reconnaissance officielle Agenda 21 local France attribuée par le ministère du développement durable, pour la période 2009-2012. Suite à la remise d'un rapport d'étape fin 2012, cette reconnaissance a été prolongée pour les années 2013 et 2014.

Le maintien de cette reconnaissance à partir de 2015 suppose de réaliser une évaluation stratégique du projet et de proposer de nouvelles perspectives pour la mise en œuvre du développement durable sur le territoire du Bas-Rhin.

L'année 2014 sera mise à profit pour préparer une nouvelle candidature à la reconnaissance Agenda 21 local France. La réflexion sera menée en lien avec le Vaisseau, le Château du Haut Koenigsbourg et la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, afin de mettre en valeur l'essaimage de notre démarche dans une action de proximité, au plus près des acteurs de terrain.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :

- décide de regrouper dans un seul document le rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Général du Bas-Rhin en 2013, au sens de l'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, et le rapport annuel de suivi de l'Agenda 21 départemental ;

- décide de présenter le prochain rapport sur la situation en matière de développement durable lors de la 1ère réunion plénière du Conseil Général en 2015, afin de pouvoir y intégrer les objectifs 2015 au titre de l'Agenda 21, en cohérence avec les feuilles de route des politiques publiques et les objectifs de management de la direction générale ;

- prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Général du Bas-Rhin en 2013, proposé en annexe, et notamment de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21 tel qu'il est décrit dans cette annexe ;

- valide les priorités 2014 de la collectivité au titre de l'Agenda 21 :

- . développer le champ de l'économie sociale et solidaire ;*
- . développer la prise en compte du développement durable dans le nouveau plan départemental de la lecture publique et la politique documentaire,*
- . construire et affirmer la vision d'aménagement et de développement du Bas-Rhin,*
- . développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme,*
- . développer l'exemplarité de la collectivité en matière de déchets,*
- . inciter au recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collèges ;*

- valide les nouvelles actions inscrites à l'Agenda 21 pour 2014 :

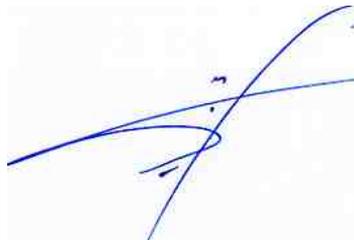
- . examiner un positionnement de chef de file sur l'énergie,*
- . se positionner comme chef de file opérationnel de la stratégie foncière (hors CUS),*
- . démarche de densification qualitative du bâti,*
- . construire l'animation autour du Tournant du Rhin,*
- . assurer la continuité écologique des ouvrages d'art du CG67 sur les cours d'eau : engager le diagnostic,*
- . promouvoir les bons gestes dans les bâtiments BBC,*
- . mettre en œuvre un dispositif de suivi du PCET départemental,*
- . améliorer la dimension sociale de la politique vergers,*
- . promouvoir la géothermie dans le développement économique,*
- . bilan de la mise en œuvre de la charte développement durable des plates-formes départementales d'activités,*
- . rationaliser les équipements informatiques,*

. étendre l'usage de la visioconférence ;

- décide de préparer la candidature du Département du Bas-Rhin pour le renouvellement de la reconnaissance officielle de l'Agenda 21 du Bas-Rhin par le ministère en charge du développement durable.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL